



VOLANT MITJET SERIE - MOTORS TV SAISON 2010

Règlement sportif

1. ORGANISATION

La société VIP CHALLENGE, organisatrice du championnat Mitjet Français organise un concours avec pour gain un volant, qui permettra à 4 lauréats de participer à une ou plusieurs épreuves de la série Mitjet française 2010. MOTORS TV est partenaire promotionnel de cette opération.

2. PARTICIPATION AUX SELECTIONS:

Ce volant est ouvert à tous : hommes et femmes, amateurs. Les pilotes ayant un palmarès ou un titre dans le sport auto ne sont pas acceptés, hormis en Karting.

Un minimum de 6 filles sera nécessaire afin de mettre en place un classement féminin. *Si le nombre de filles inscrites n'était pas atteint, les filles intégreraient la sélection hommes.*

Les vainqueurs du volant 2009 ne seront pas admis pour les sélections 2010.

Le bulletin d'inscription devra être dûment rempli, chaque participant devra y détailler son expérience en tant que pilote (s'il y a lieu d'être).

La licence FFSA n'est pas obligatoire pour les sélections.
Permis B

Equipement nécessaire pour participer aux sélections : Casque, chaussures de sport, gants, éventuellement combinaison.

3. RECOMPENSE :

1 lauréat masculin et 1 lauréat féminin issus de chacune des journées de sélection se verront attribuer un volant pour une des 2 premières épreuves du championnat Mitjet 2010 en pilote A ou B.

Ils disputeront chacun 1 séance d'essais qualifs de 15min, 1 séance d'essais libres de 10min et 2 courses de 20min

Les 5 dernières manches du championnat Mitjet seront attribuées aux pilotes (1 fille + 1 garçon) ayant obtenu les meilleurs résultats lors des 2 premiers meetings.

Les circuits seront tirés au sort ainsi que les positions en pilote A et B, sauf si tous les candidats s'entendent sur le choix des circuits.

Une journée d'essais sera offerte aux vainqueurs avant le début de la saison 2010.



4. INSCRIPTION :

Sélection de 200 participants : 2 candidats féminins et 2 candidats masculins seront retenus à l'issue des 2 journées de sélection (1 fille, 1 garçon par journée de sélection).

Le montant de l'inscription au concours est fixé à 290€ ttc, le règlement devra se faire par chèque à l'ordre de VIP CHALLENGE et à envoyer à VIP CHALLENGE ZA de Longuetterre, 7 Allée de Longuetterre 31850 Montrabé, accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli.

(Pas de date limite d'inscription, dans la limite des places disponibles)

VIP CHALLENGE se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription d'un candidat au volant.

En cas de désistement d'un candidat y compris pour cas de « force majeure », aucun remboursement ne sera effectué par VIP CHALLENGE.

En cas de météo défavorable le jour des sélections : VIP CHALLENGE proposera une nouvelle date.

En cas d'annulation des sélections, le candidat pourra prétendre à un remboursement total.

Les frais de transport, d'hébergements et de restauration le jour des sélections seront à la charge des participants.

5. SITE DES SELECTIONS :

Circuit de Nogaro : le 13 et 14 Mars 2010

Aucun entraînement ne sera autorisé sur le circuit cité ci dessus

6. DEROULEMENT DE LA SELECTION:

Le jour J, les voitures seront tirées au sort et ensuite attribuées au pilote.

Chaque participant assistera à un briefing sur les règles de sécurité à respecter et recevra des conseils de pilotage d'un moniteur. Ensuite les candidats devront effectuer les 4 tours d'essais libres afin de prendre en main le véhicule et prendre connaissance de la piste.

Dans un 2^{ème} temps, 2 tours chronométrés seront effectués, la moyenne de ces deux tours sera retenue pour déterminer les meilleurs candidats.

Avant les 2 tours chronométrés, un tour de lancement sera effectué, ainsi qu'un tour de décélération après les 2 tours chronométrés.

Toute sortie de piste (Herbe, bac à gravier ...) sera éliminatoire que ce soit pour les essais libres ou pour les tours chronométrés. Le pilote devra alors s'arrêter et ne pourra poursuivre la sélection, il ne pourra prétendre à aucun remboursement quel qu'il soit.

Un ou plusieurs pilotes seront sélectionnés en fonction du nombre de candidats des deux journées de test. (1 garçon et 1 fille par journée).

Elles / Ils seront sélectionnés en fonction des temps chronométrés réalisés.

Nb : Si le nombre de filles inscrites était insuffisant pour un classement féminin, serait retenu la ou le candidat ayant obtenu leur meilleur résultat de chaque journée.



7. PARTICIPATION A LA MITJET SERIE :

VIP CHALLENGE fournira un véhicule Mitjet conforme au règlement technique de la série, ainsi que l'assistance mécanique sur chaque meeting.

L'encadrement se fera par Jean Philippe Dayraut, pilote professionnel et organisateur de la série.

Les 2 premiers meetings du championnat Mitjet seront effectués par les 2 pilotes masculins et les 2 pilotes féminins ayant obtenu les meilleurs résultats durant les sélections.

Pour une participation à la fin de saison 2010, seront retenus les meilleurs résultats des pilotes masculins et féminins des 2 premiers meetings. (le meilleur garçon et la meilleure fille)

On entend par meilleur résultat : le résultat lié au meilleur classement en course, en cas d'ex æquo la séance d'essais qualificatifs sera prise en compte pour départager les meilleurs pilotes.

NB : En cas d'absence d'un classement féminin, seuls 2 candidats sélectionnés participeraient à la première épreuve du championnat. La / le meilleur des deux pilotes de la 1ere épreuve sera lui retenu pour participer à la fin du championnat en pilote A ou B (2 courses par meeting)

En cas d'annulation d'une épreuve indépendante ou non de VIP CHALLENGE, il n'y aura pas de report de cette épreuve et le candidat ne pourra pas prétendre au remboursement de ses frais.

8. DEGATS MATERIELS :

Chaque pilote aura 1 budget de 2000€ ttc maximum de dégâts sur le véhicule.

Une fois cette somme atteinte, il ne pourra pas participer au reste des courses du meeting ou de la saison et ne pourra en aucun cas réclamer un dédommagement quel qu'il soit.

9. EQUIPEMENT PILOTES:

Le pilote devra prendre à sa charge son équipement, à savoir casque, gants, chaussures et sous vêtements ignifugés homologués.

Une combinaison Mitjet homologuée sera prêtée par la société VIP CHALLENGE.

10. FRAIS A LA CHARGE DES LAUREATS :

Les lauréats devront supporter leurs frais d'hébergement, de déplacements et de restauration sur les meetings. Ainsi que les frais liés à la Licence FFSA 2010 obligatoire pour participer à la Mitjet Série (licence NCC).

11. ENGAGEMENT DES LAUREATS :

Les candidats s'engagent à être disponibles pour les médias et à autoriser les sociétés VIP Challenge et Motors TV à utiliser leur image pour toute utilisation médiatique et promotionnelle (émissions TV, spots publicitaires, site internet, presse, documents promotionnels, etc. ...)

Les lauréats s'engagent à prendre connaissance du règlement technique et sportif de la Série Mitjet et à le remettre signé à la société VIP CHALLENGE.

Celui ci est disponible sur le site internet www.mitjet-series.com et auprès de la société VIP CHALLENGE.

Je soussigné,, certifie avoir pris connaissance du règlement sportif des sélections du « Volant Mitjet Série Motors TV Saison 2010 » et m'engage à le respecter.

A

Le

Signature du pilote :